

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le **8 Novembre**, en application de la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 juillet 2020,

Le Conseil, dûment convoqué, a été réuni à la salle des Fêtes de Morvillers sous la présidence de Madame Fabienne CUVELIER, Présidente.

****Délégués titulaires présents :** ANCELIN O, BAGUET J.C, BELIARD A, BELLANGER E, BOURGUIGNON C, BOUS W, BOUTELEUX P, BOUTON N, BOYENVAL G, CAUX E, CAYRE M, CORDIER F, CUVELIER F, DANIEL C, DANIEL L, DECHERF S, DEFRANCE G, DEGRY A, DELANDE B, DELETTRE Y, DES COURTILS P, DURAND J, ESTIENNE J.P, FERRY V, , FOLASTRE F, FOUCARD G, FOUCAULT S, GAVELLE C, GORENFLOS A, GOUBIN N, GOURLAIN M.L, GUILBERT V, GUILLEMANT S, HAUDIQUERT E, HERNEQUE O, HOUBIGAND M, HUCLEUX J, INGLARD L, JAMAULT P, JUMEL R, LARCHER J, LECUIR G, LEFEVRE J.P, LEGUAY A, LILIE J.M, LONCKE F, MAILLARD P, MASSON G, MIREY L, ORTEGAT C, PARIS J, PETIGNY N, PICHARD H, PLE S, PREVOST P, PUISSANT M, RINGARD C, RONSEAUX B, SMESSAERT P, SOLEWYN A, STERIN GOISQUE A, SYS P, TOUTAIN M.L, TRANCART H, VAN OOTEGHEM P, VAN OVERBEKE S, VANDECAVEYE F, VASSEUR R, VERBEKE P, WIART A.

****Délégués suppléants présents (avec voix délibérative) :** BIGOT R,, BOULLET D, DELABY I, D'HARDIVILLIERS I, DUBUS D, GUINEAU F, LEROND F, MOITTIE O, PAUCHET P

**** Délégués suppléants présents sans voix délibérative :** BATICLE E ,BRAYS J, CARON H,FORNIM, HAMONIER P, LUGINBUHL F, PREVOST M, ROLLAND P

****Pouvoirs :** MM BOUTON N donne pouvoir à M VAN OOTEGHEM P, LAVERNHE P donne pouvoir à LEGUAY A, FERRAND N donne pouvoir à M BOUS W, LEVASSEUR A donne pouvoir à M DUBUS D, DESENDER L donne pouvoir à HUCLEUX J.

****Etaient Excusés :** MM BIZET F, COUTARD S, KLAES C, VISSÉ M, COCU C, CIRIER S, GODDYN D, BEAURAIN Y, MERCIER J.C

Secrétaires de séance : MM FERRY V et LARCHER J

Date de la convocation : 27 octobre 2021	Nombre de délégués en exercice :	113
Date d'affichage : 27 octobre 2021	Nombre de délégués présents :	79
	Nombre de pouvoirs :	5
	Nombre de votants :	84

OUVERTURE DE SEANCE

- ❖ Approbation du compte-rendu de la réunion du **20 Septembre 2021**.
- ❖ Désignation de deux secrétaires de séance :
 Pour la réunion de ce jour, est désigné : M. Vincent Ferry
 M. Jacques Larcher

PREAMBULE : INTERVENTION DU BUREAU D'ETUDES INGETEC CONCERNANT LE SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES DE LA CCPV.

Interventions de Monsieur Dujardin Guillaume, responsable d'Affaires Hydrauliques du Bureau d'Etudes INGETEC concernant le Schéma Directeur des eaux pluviales de la CCPV (Présentation Powerpoint).

Monsieur Jumel : Cette délimitation de zones sensibles aux ruissellements, est-ce que cela veut dire que des zones soient interdites à l'urbanisation ?

Monsieur Dujardin : Alors effectivement, les secteurs qui pourraient éventuellement être considérés en zone inondable pourront ne pas être constructible ou constructible sous conditions c'est-à-dire que généralement les passages de ruissellements, vous les connaissez mais c'est aussi du bon sens, on ne peut pas construire dans le passage de ruissellements, la question peut plus se poser sur les secteurs en proximité d'un axe de ruissellement ou un endroit où le réseau peut déborder ou en bordure et donc l'objectif de notre étude aussi est de dire que c'est n'est pas noir ou blanc, constructible ou inconstructible, il y a des secteurs où l'on peut construire avec du bon sens, par exemple si on est proche d'un axe de ruissellement, il faudrait peut-être éviter les sous-sols ou si on est au bord d'une rivière, on se doute qu'en cas de débordements de ce cours d'eau, la présence d'un sous-sol l'exposera inévitablement aux phénomènes d'inondations mais effectivement la finalité, vous avez raison, est de protéger la collectivité sur les problématiques de construction en zone potentiellement inondable.

Monsieur Estienne : Roger (Jumel), j'imagine que si la DDT et l'Etat nous ont demandé de faire une étude de ruissellement, c'était effectivement pour montrer les zones à risques, cela ne veut pas dire, comme l'a dit Monsieur Dujardin, que tout sera complètement inconstructible mais il faudra faire attention.

Monsieur Dujardin : C'est pourquoi, j'insiste sur le retour et nos échanges sur vos connaissances historiques qui sont exposés aux ruissellements et même si nous avons des outils, de la cartographie, on peut se rendre sur place, on voit beaucoup de choses mais néanmoins la connaissance historique de la manière dont s'écoule les ruissellements, c'est une **donnée très importante**.

Monsieur Cordier : En termes de ruissellement, comme c'est un sujet dont on parle beaucoup actuellement, il faudrait aussi, je pense, que l'on prenne en compte le fait que la compétence « ruissellements » a été transférée en direction des différents syndicats de rivière et notamment le SIVT et également le SMAB, cela me paraît important qu'il est un travail cohérent et articulé avec ces différents services.

Monsieur Dujardin : Tout à fait, une réunion est prévue sur ce point début décembre.

Présentation de Madame Vanessa Leguay, Responsable du Service Communication.

Monsieur Cordier : On vous propose de commencer par une bonne nouvelle car nous avons la chance d'accueillir Madame Vanessa Leguay qui prendra en charge la responsabilité du service Communication.

Madame Leguay : Bonsoir Mesdames, Messieurs, je suis Vanessa Leguay, la nouvelle responsable Communication au sein de la Communauté de Communes de la Picardie Verte, j'ai pris mes fonctions le 2 novembre dernier et je serai en charge de la stratégie de communication, des réseaux sociaux, du site internet, de tous les éléments auxquels la Communauté de Communes peut participer ou organiser, je pense notamment au Salon des Savoirs-faire, et je m'occuperai également de toute la partie rédactionnelle du site internet ainsi que le contenu du magazine que vous recevez. Je suis ravie de rencontrer ce soir.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 SEPTEMBRE

Pas de remarques particulières.

EXPERIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2022.

*Présentation de ce point par Monsieur Smessaert.
Pas de remarques particulières.*

Après avis favorable du Bureau Communautaire en date du 18 octobre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé avec 84 votants : soit 82 voix pour, 1 voix contre, et 1 voix non exprimée.

AUTORISE :

Madame la Présidente à signer la convention Compte Financier Unique (CFU) avec la DGFIP, ainsi que les autres documents relatifs à l'objet susvisé.

ADOPTION DE LA MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2022.

*Présentation de ce point par Monsieur Smessaert.
Pas de remarques particulières.*

Après avis favorable du Bureau Communautaire en date du 18 octobre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé avec 84 votants : soit 79 voix pour, 1 abstention et 4 voix non exprimées.

AUTORISE :

Madame la Présidente à adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 simplifiée pour le Budget principal et le Budget annexe des Zones d'Activités de la Communauté de Communes de la Picardie Verte, à compter du 1^{er} janvier 2022.

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS RELATIVE AU DEPLOIEMENT DU PREE ET DU PROGRAMME SARE.

*Présentation de ce point par Monsieur Cordier.
Pas de remarques particulières.*

Après avis favorable du Bureau Communautaire en date du 18 octobre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé avec 84 votants : soit 76 voix pour, 2 voix contre, 5 abstentions et 1 voix non exprimée.

AUTORISE :

- Madame la Présidente à signer une convention pluriannuelle d'objectifs relative au déploiement du PREE et du programme « SARE » avec la Région Hauts-de-France,
- Madame la Présidente à signer toutes les pièces et documents afférents à ce dossier.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ADIL DE L'OISE DANS LE CADRE DES MISSIONS DU GUH.

*Présentation de ce point par Monsieur Cordier.
Pas de remarques particulières.*

Après avis favorable du Bureau Communautaire en date du 18 octobre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé avec 84 votants : soit 73 voix pour, 2 voix contre, 6 abstentions et 3 voix non exprimées.

AUTORISE :

- Madame la Présidente à signer une convention cadre de partenariat avec l'ADIL de l'Oise,
- Madame la Présidente à signer toutes les pièces et documents afférents à ce dossier

TARIF VENTE DE SEL DENEIGEMENT.

*Madame Cuvelier présente ce point.
Pas de remarques particulières.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé avec 84 votants : soit 79 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention et 3 voix non exprimées.

AUTORISE :

Madame la Présidente à mutualiser avec les communes ce soutien au service public hivernal aux communes le sac de sel de 25 kg à 4.00 € TTC.

OUVERTURE DE LA HALTE-GARDERIE A 4 JOURS.

Monsieur Daniel présente ce point.

Monsieur Larcher : J'aimerais que l'on mette en place une étude comparative entre les différentes structures « Petite Enfance » de notre territoire au niveau des coûts car je suis persuadé qu'il y a des écarts qui ne sont pas forcément tolérables pour les familles.

Monsieur Daniel : je l'avais présenté au dernier Conseil Communautaire, nous avons fait un comparatif des coûts de toutes les structures du territoire, en ce qui concerne le coût des familles, il est le même pour tous car il est calculé en fonction du quotient familial et un barème établi par la CAF.

Après avis favorable du Bureau Communautaire en date du 18 octobre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé avec 84 votants : soit 80 voix pour, 3 voix contre, et 1 voix non exprimée.

AUTORISE :

- Madame la Présidente à valider le Règlement de fonctionnement et le Règlement Intérieur en vue de l'ouverture du multi-accueil en Novembre 2021.

REGLEMENT GENERAL DE LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD) – ADHESION AU SERVICE DU DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES MUTUALISE DE L'ADICO.

Présentation de ce point par Monsieur Smessaert.

Madame Ortegat : Est-ce que l'on connaît déjà le coût que cela va représenter ?

Monsieur Smessaert : Vous avez reçu un tableau avec le coût par commune et pour les communes qui adhèrent déjà à l'Adico pour la partie RGPD bénéficieront d'une remise.

Madame Cuvelier : Concernant la Neuville-sur-Oudeuil, commune de 334 habitants, le montant est de 232€ pour la phase initiale et un abonnement de 342€ ensuite.

Monsieur Gavelle : Je voulais savoir comment allons-nous trouver un terrain d'entente avec les collectivités voisines car le SIRS de la commune de Senantes est sur deux communautés de communes différentes.

Madame Cuvelier : On ne fait pas de calcul d'apothicaire, le principe sera le même que pour les salles de sports et les piscines c'est-à-dire que si des enfants d'une autre communes arrivent, on les prend de la même manière que ceux de notre territoire.

Monsieur Gavelle : Il y a le SIRS de Senantes mais il doit il y en avoir un autre sur le territoire.

Madame Cuvelier : On regardera les cas en question.

Après avis favorable du Bureau Communautaire en date du 18 octobre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé avec 84 votants : soit 73 voix pour, 6 voix contre, 2 abstentions et 3 voix non exprimées.

AUTORISE :

- Madame la Présidente à procéder aux modalités d'adhésion de la CCPV au service Délégué à la Protection des Données mutualisé de l'ADICO,
- Madame la Présidente à signer la convention avec l'ADICO pour la mise en place de ce service,
- Madame la Présidente à organiser les conditions de la prise en charge financière de 50 % de la phase initiale à destination des communes et des regroupements scolaires souhaitant adhérer à ce service (- via une convention entre la CCPV, les communes et les regroupements scolaires concernés),
- Madame la Présidente à signer tous les autres documents afférents à cette opération.

SUPPRESSION EMPLOI PERMANENT/ INGENIEUR HORS CLASSE.

Madame Cuvelier présente ce point.

Monsieur Larcher : Il sera remplacé par quoi ?

Madame Cuvelier : Pour l'instant rien, on supprime le support en fonction de la nature du prochain recrutement, on ouvrira un nouveau poste-support.

Après avis favorable du Bureau Communautaire en date du 18 octobre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé avec 84 votants : soit 68 voix pour, 6 voix contre, 8 abstentions et 2 voix non exprimées.

AUTORISE :

Madame la Présidente à supprimer, à compter du 1er décembre 2021, d'un emploi permanent d'ingénieur hors classe à temps complet.

CREATION ET SUPPRESSION EMPLOI PERMANENT/ INFIRMIER-ERE EN SOINS GENERAUX DE CLASSE NORMALE ET EDUCATEUR-RICE DE JEUNES ENFANTS/RAM.

Monsieur Daniel présente ce point.

Pas de remarques particulières.

Après avis favorable du Bureau Communautaire en date du 18 octobre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé avec 84 votants : soit 72 voix pour, 10 abstentions et 2 voix non exprimées.

AUTORISE :

1. Madame la Présidente à créer, à compter du 9 novembre 2021, d'un emploi permanent* d'infirmier·ère en soins généraux de classe normale à temps complet.
2. Madame la Présidente à supprimer, à compter du 9 novembre 2021, d'un emploi permanent d'éducateur·rice de jeunes enfants à temps complet,

** La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre(s) d'emplois concerné(s). En cas de recherche infructueuse de candidat·e·s statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un·e agent·e contractuel·le de droit public dans les conditions de l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984 (quelle que soit la catégorie hiérarchique, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun·e fonctionnaire n'ait pu être recruté·e dans les conditions prévues par la loi du 26 janvier 1984). L'agent·e ainsi recruté·e est engagé·e par contrat(s) à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de la durée maximale de six ans, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.*

CREATION D'EMPLOI NON PERMANENT CONTRAT DE PROJET/ CHARGE-E DE MISSION SDC ET PAT / SERVICE DEVELOPPEMENT DURABLE.

**Monsieur Cordier présente ce point.
Pas de remarques particulières.**

Après avis favorable du Bureau Communautaire en date du 18 octobre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé avec 84 votants : soit 71 voix pour, 5 voix contre, 5 abstentions et 3 voix non exprimées.

AUTORISE :

- Madame la Présidente à créer pour une durée prévisible de 1 an minimum à 6 an maximum, à compter du 1^{er} novembre 2021, un (1) emploi non permanent à temps complet pour mener à bien le projet de mise en place d'un schéma directeur cyclable (SDC) et d'un plan d'alimentation territoriale (PAT).
- Madame la Présidente à recruter un (1) agent·e contractuel·le dans le grade de rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B pour assurer les missions de « chargé·e de projet SCD/PAT » ; Le contrat prendra fin lors de la réalisation des projets pour lequel il a ont été conclu ou, si après un délai d'un an minimum, les projets ne peuvent être réalisés. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet prévu n'est pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.
- Madame la Présidente à inscrire les sommes nécessaires à la rémunération calculée, au maximum, par référence à l'indice brut terminal du grade de recrutement.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Adde : *Vous comprendrez que je ne pouvais pas partir ce soir, aujourd'hui c'est mon anniversaire, vous savez la valeur que représente pour moi la famille, je pense avoir toujours représenté les valeurs professionnelles et de*

professionnalismes que chacun me connaît. C'est la conclusion qui me semblait la meilleur pour ma dernière intervention pour mon dernier Conseil Communautaire avec vous. La valeur de l'amitié également et je tenais à remercier tous les amis, qui sont nombreux dans cette salle, bien évidemment deux présidents de mandature précédente, Hubert Trancart et Jean-Louis Dor que je remercie, mes collaborateurs, collègues et amis car en 12 ans on forge un certain nombre de liens. Je voulais également souhaiter une bonne continuation à notre Présidente et à la gouvernance actuelle. Je n'oublie pas que lorsque je suis arrivé ici, j'ai eu la fierté à redresser cette maison, à préserver l'emploi et à fonder un nouvel élan avec Monsieur le Président Trancart et qui a perduré avec un certain nombre d'animations, de propositions, d'actions sur le territoire que j'apprécie particulièrement. Bonne continuation à vous tous.

Madame Cuvelier : le Mercredi 24 novembre, nous signons le CRTE à la Préfecture mais normalement on signe pour les Petites Villes de Demain, nous nous ferons accompagner d'un représentant de ces deux communes. Le prochain Bureau est prévu le 6 décembre et le Conseil Communautaire le 13 décembre. Nous avons organisé une formation à Grémévillers dont je remercie le maire pour le prêt de la salle, qui s'intitulait « gestion pacifique des incivilités aux élus ». Cette formation était à l'initiative de l'UMO. Cela nous a permis d'avoir le même constat qui est nous n'avons pas assez de retour de la part de la gendarmerie. C'est pourquoi je relaierai cette information auprès des adjudants Garnier et Winterstein. Le congrès des maires qui a eu lieu dernièrement où l'on nous a présenté la loi « Climat et Résilience » votée en août dernier qui porte sur la lutte du réchauffement climatique et la résilience face à ces effets. Elle a pour objectifs en matière d'urbanisme d'atteindre zéro artificialisation nette des sols d'ici à 2050 avec entre autres une division par deux du rythme de l'artificialisation dans les dix prochaines années.

Monsieur Estienne : Je dirais que tout ce qui a été dit par la Présidente, il faut le prendre en compte certainement, cela ne fait que commencer. On sera obligé de refaire un SCOT dans environ 6 ans mais en attendant quelque chose de positif, c'est que si effectivement notre PLUI-h continue d'avancer le plus sérieusement possible et avec beaucoup de volontarisme, nous sommes sûr d'avoir l'appui de la DDT et de la CCI pour faire en sorte que nous soyons pas pénalisés car nous faisons partie des territoires vertueux jusqu'à présent donc pendant les dernières années nous n'avons pas consommé énormément de terrains par rapport à d'autres EPCI et on sait pertinemment que dans les territoires ruraux que la DDT actuelle et la CCI savent très bien que nous devons préserver ce qui existe et préserver l'avenir donc c'est bien à nous de leur montrer que l'on comprend le message, on comprend les préoccupations de l'Etat, on fera au mieux mais soyez confiant.

Madame Cuvelier : Nous pouvons féliciter deux élus de notre territoire à savoir Messieurs Denis Dormoy de la commune de le Hamel et Roger Jumel de la commune de Saint-Omer-en-Chaussée car ils ont été présélectionnés lors de l'enregistrement de l'émission « le jeu des 1000€ » à Crèvecœur-le-Grand vendredi dernier. Une habitante de la commune d'Haute-Epine, Marie Ortegat qui a pu participer.

Monsieur Masson : Sur notre site internet, il y a une concertation par le biais d'une enquête concernant la tarification incitative, je vous invite à y répondre. Nous avons déjà plus de 200 réponses et la date limite est le 18 novembre.

Monsieur Bous : Nous avons commencé aujourd'hui la vérification du gravillonnage 2021, on s'engage à ce que les facturations soient faites avant le 10 décembre de façon à ce que vous puissiez les intégrer dans vos budgets. En ce qui concerne le réseau de chaleur, nous avons eu avec le jury une première réunion, la deuxième réunion aura lieu la première semaine de décembre et enfin la commission d'Appel d'Offres afin que le marché soit attribué avant la fin de l'année de façon à respecter nos engagements pris car le Département qui reliera le Collège de Formerie à notre réseau de chaleur, a une date impérative qui est le 1^{er} septembre.

Monsieur Smessaert : Je n'ai pas reçu le devis de la part du SMOTHD pour les prises, nous aurions dû le recevoir aujourd'hui c'est pourquoi j'ai relancé Monsieur Lang car la situation devient urgente pour certains de nos administrés. Vous avez dû recevoir un courrier car nous voulions recenser les communes qui seraient intéressées par le contrôle des installations sportives et électriques.

Monsieur Cordier : Un point calendrier, Mercredi soir à Songeons à la salle culturelle, nous aurons une réunion pour les élus du bassin versant du Thérain on présence du Président et du directeur du SIVT. Au sujet du plan « arbres » qui connaît un succès important sur notre territoire mais aussi sur les territoires voisins et la région Hauts-de-France, ce qui implique qu'aujourd'hui les pépiniéristes qui sont consultés ont peine à fournir dans des temps raisonnables la livraison des plants, ce qui veut dire que pour notre territoire la livraison est arrêtée à début février contrairement à ce que nous souhaitons au départ mais face à la situation il a été également proposé qu'une date butoir de livraison soit établie c'est-à-dire que nous avons estimé que si à partir du 20 février prochain les plants n'étaient pas livrés et bien la livraison serait reportée à l'automne 2022 afin de pouvoir les planter dans les meilleures conditions .

Monsieur Larcher : Au sujet de la réunion du 17 novembre qui a lieu en même temps que la visite de l'Assemblée Nationale ?

Monsieur Cordier : Jacques (Larcher) parle de la réunion du Schéma Directeur Cyclable qui est prévue le mercredi 17 novembre, nous allons essayer de la reporter à la semaine suivante si possible en fonction des agendas de chacun qui sont bien chargés.

Monsieur Daniel : A propos d'Octobre Rose, j'en profite pour remercier les trois centres sociaux de leur participation ainsi que la commune de Roy-Boissy qui nous a accueilli dans sa nouvelle salle lors de la marche, il y a eu 85 marcheurs, c'est une action que nous renouvellerons, on en parlera lors de la prochaine commission « Social ».

Monsieur Verbeke : Pour vous annoncer la mise en place de la résidence artistique avec l'arrivée de la photographe sur notre territoire mardi prochain, je vous invite à lui réserver le meilleur accueil possible et elle va aller à la rencontre des bibliothèques dans un premier, cela permettra de faire connaissance. Elle sera présente pendant un an et mettra en place des ateliers. Il y a également les contes d'automne qui démarrent et c'est aussi l'occasion de retourner dans les bibliothèques pour profiter des spectacles qui seront mis en place en partenariat avec la MDO. La saison au niveau des spectacles « vivants » se passe plutôt bien, il y a de bons retours.

L'Ordre du Jour étant épuisé,
la séance est levée à 20h00.